



## AVIS DE PROMULGATION

### RÈGLEMENT NUMÉRO 431-25 MODALITÉS APPLICABLES À L'UTILISATION D'UN CONTENEUR EN ZONE FORESTIÈRE

Le conseil de la Ville de Lac-Sergent a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 15 décembre 2025 le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 431-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 314-14  
AFIN DE PRÉVOIR DES MODALITÉS APPLICABLES À L'UTILISATION D'UN CONTENEUR EN  
ZONE FORESTIÈRE

Toute personne intéressée par ledit règlement peut en prendre connaissance au bureau municipal aux heures régulières d'ouverture, ou sur le site internet de la municipalité à l'onglet *Règlements*, rubrique *Urbanisme*.

#### Certificat de publication

Je soussigné Vincent Rolland, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé par affichage à la mairie et par insertion sur le site Internet de la Ville de Lac-Sergent le 22 janvier 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22<sup>e</sup> jour de janvier 2026.

Vincent Rolland, directeur général et greffier